



FICHE DE RENSEIGNEMENTS TRANSPORT 2016-2017

Rappel : Le bus du matin et du soir est géré par le conseil général, les inscriptions se font sur le site <https://www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/>

Le bus du midi est pris en charge par la commune, il est donc gratuit pour les familles.

Merci de bien remplir cette fiche dans tous les cas, elle permet à la commune de connaître le nom des enfants prenant le bus.

Les enfants de – de 3 ans ne sont pas autorisés à prendre le transport scolaire.

Renseignements sur l’(les) enfant(s):

NOM	PRENOM	CLASSE
.....
.....
.....
.....

Cochez les cases correspondant à la fréquentation du transport scolaire par votre enfant.

Nom de l’arrêt	Lundi	Mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom des arrêts du bus scolaire possibles :

Villeneuve – Le Fayet Comte – Carneval – Rodet – Les Bessonnes – Mairie – La Combe Devaud – Tramolay – Charroud

Tout changement de fréquentation du transport scolaire devra être transmis à la mairie.

Tous les enfants de l'école maternelle inscrits au service de bus seront mis dans le bus sauf présence d'un des responsables légaux ou d'un adulte responsable désigné à l'heure de sortie de classe. Ils doivent impérativement être accompagnés à l'arrêt du car et être réceptionnés à la descente du car par les parents ou une personne mandatée par ceux-ci.

J'autorise les personnes adultes suivantes à venir chercher mon enfant à l'arrêt de bus ci-dessus indiqué :

NOM PRENOM	TELEPHONE	LIEN
.....
.....
.....

En cas d'absence de la personne adulte désignée ci-dessus à l'arrêt du bus défini, l'accompagnateur du ramassage scolaire gardera l'enfant dans le bus qui le ramènera à l'école pour le confier, soit au directeur (trice) de l'école maternelle, soit au service de restaurant scolaire, soit à la garderie dans l'attente de la venue du représentant légal ou d'un adulte responsable désigné dans le tableau de la présente fiche.

Fait à Valencin, le

Signature :